

ROBT. S. MILNES, LIEUT. GOUVERNEUR.



GEORGE TROIS par la Grace de DIEU, Roi du Royaume Uni, de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi. A nos bien aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du Bas-Canada, et à nos fidèles et bien aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, Salut. Vu que l'Assemblée du Parlement Provincial a été prorogée jusqu'au vingt-septième jour de Novembre courant; Néanmoins, pour certaines causes et considérations nous avons jugé à propos de proroger icelle à Lundi le onzième jour de Janvier prochain, de sorte que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ni obligés de paroître dans notre dite Cité de Québec, le dit vingt-septième jour de Novembre, car nous voulons que vous et chacun de vous soiez, quant à nous, entièrement déchargés à cet égard: et voulant que vous vous assembliez actuellement pour procéder à la dépêche des affaires, nous vous commandons, et par le teneur de ces présentes, vous enjoignons fermement et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, que vous soiez et paroissiez personnellement le dit onzième jour de Janvier prochain, dans notre Cité de Québec, pour traiter, faire, agir et conclure sur les choses qui par la faveur de DIEU, pourront être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial par le Commun Conseil de notre dite Province. En foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentées, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre fidèle et bien aimé SIR ROBERT SHORE MILNES, Baronet, Lieutenant Gouverneur de notre Province du Bas Canada, au Château Saint Louis, dans notre Cité de Québec, dans notre dite Province, le vingt cinquième jour de Novembre, dans l'an de notre Seigneur mil huit cent un et dans la quarante deuxième année de notre Règne.

R. S. M.

FINLAY, C. C. Ch.

CHAM-